L'ABEILLE.
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien..............$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 26 FEVRIER 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

Les votes donnés jusqu'à présent s'élèvent à environ seize cents dans les trois municipalités.

DU PENITENTIAIRE DE BATON ROUGE.

Si nous n'avons pas publié plustôt la lettre suivante, c'est que nous attendions le rapport du comité de la législature sur le Pénitentiaire de Bâton Rouge, afin d'y puiser des informations précises et officielles sur son régime intérieur; mais maintenant que la session touche à sa fin, nous ne croyons pas devoir différer plus longtemps cette publication quoique nous ne partagions point, ainsi qu'on va le voir, toutes les idées d'*Un abonné.*

Bâton Rouge, 18 janvier 1841.

Monsieur le Rédacteur de l'Abeille.

Ayez la complaisance de prêter l'organe de votre publicité aux considérations suivantes, si vous les jugez, comme moi, dignes de l'attention et de l'intérêt de la société.

Dans son dernier message, le Gouverneur Roman a signalé avec une honorable satisfaction, un progrès remarquable pour notre industrie Louisianaise, je veux dire l'introduction, en grand, à la maison pénitentiaire de Bâton Rouge, d'une filature et d'un tissage de nos produits agricoles, au moyen de machines à vapeur. L'avantage, déjà appréciable, qui semble devoir en résulter pour l'économie du travail des détenus et pour l'allègement des dépenses générales de l'établissement, sera vu avec plaisir par tous les amis de nos améliorations intérieures. Mais une omission vraiment regrettable pour la sollicitude publique, c'est que M. le Gouverneur n'ait pas jugé convenable de nous donner des renseignemens détaillés concernant cette maison de correction; qu'il ne nous ait pas, en quelque sorte, initiés dans son régime disciplinaire, ni fait connaître l'état moral de son personnel. Certes, chez nous républicains, la manière dont on rend et dont on exécute la justice criminelle est un sujet toujours assez digne de la préoccupation de tout le monde. De la fatale nécessité, où se trouve une association organisée de se conserver, en se défendant contre les attaques destructives et en réprimant les instincts pervers, est découlée l'utilité des maisons d'arrêts. Une heureuse initiative en même temps qu'un honorable privilége reviennent à la philantropie démocratique des Etats-Unis, d'avoir su, la première, concilier les sévérités rigoureuses de la justice avec les devoirs et les principes humanitaires; sachons nous montrer jaloux de notre création, innovation heureuse que tous les peuples civilisés s'empressent d'introduire chez eux; ne restons pas en arrière et suivons même nos imitateurs, en modifiant notre discipline pénitentiaire, selon les enseignemens de l'expérience.

Mais à propos donc du pénitentiaire de Bâton Rouge, il est important d'en signaler quelques graves abus, qui ressemblent fort à de l'arbitraire pur, par conséquent à l'inhumanité. Si, à cet égard, les réglemens de police intérieure sont muets ou même prescrivent les châtimens que je vais dénoncer, une reforme est devenue nécessaire et doit être faite immédiatement; car, sans elle, une grande partie du bienfait proposé est annihilée et le but moral qu'on a voulu atteindre, par ces espèces de fondations, est de plus en plus éloigné. Personne n'ignore que les pénitentiaires sont établis pour le redressement de certaines mauvaises penchans, pour le repentir secret d'une action répréhensible, déclarée coupable par la loi, et surtout pour inspirer au condamné le goût du travail et de l'ordre moral, sans lequel le don de la vie est plus un fardeau qu'un bienfait. Ces résultats louables ne s'obtiennent qu'à la longue, mais sans violence corporelle, mais sans flétrissure physique ineffaçable. C'est là, une belle prérogative des maisons pénitentiaires.

Eh bien! dans l'établissement de la Louisiane, on déroge aux statuts primitifs si pleins de sagesse et de douce charité; on y pervertit les principes humanitaires: car on y érige en délits plus graves, plus criminels, que le crime même pour lequel le prisonnier est détenu, les tentatives d'évasion et l'évasion consommée. Comme s'il n'était pas naturel à l'homme de briser les fers qui l'accablent! Comme si le desir de reprendre sa liberté n'était pas la plus sublime de ses facultés intellectuelles! Pourquoi donc, à cette occasion, lui inflige-t-on un châtiment aussi barbare qu'humiliant? Pourquoi lui imprime-t-on une flétrissure indélébile, qui lui restera à jamais, comme le sceau de son infâmie et de sa dégradation morale?

Selon les intentions du système cellulaire, le condamné est privé de l'exercice de ses droits civiques, soumis à un travail manuel, séquestré et forcé à un silence continuel, il doit expier, pendant un tems déterminé, les torts dont il s'est rendu coupable envers ses frères ou envers la communauté. Le fondateur des pénitenciaires a voulu, qu'à l'expiration de sa peine, l'homme rentrât dans la société, qu'il y reprît tous ses droits, qu'il y exerçât ses devoirs et qu'il y jouit de la protection commune comme avant sa déchéance. S'il est devenu meilleur, il mérite le respect et la bienveillance de tous et nul ne doit raisonnablement lui rappeler son humiliation passée. Voilà la charité chrétienne pratiquée par les maisons de correction.

Mais si le malheureux condamné conçoit un jour, médite, dans ces longues journées de repentir, le projet d'une évasion, qu'il le consomme, au péril de sa vie, qu'il soit repris et réintégré dans sa cellule expiatoire, alors un supplice horrible et dégradant l'attend: il subira un châtiment corporel cent fois pire que vingt années de réclusion. Oui, chose monstrueuse à dire, le prisonnier évadé et repris, en rentrant dans son cachot, sera couché à plat-ventre sur une échelle, garroté par tous les membres, et là en présence de tous ses compagnons d'infortune, il endurera le plus brutal des supplices, la flagellation qui lui sillonera profondément les reins. Oh! pour celui-là, c'en-est fait! il ne pourra jamais rentrer dans la vie sociale, car il est flétri corporellement et sa flétrissure est ineffaçable. Dès lors, repoussé de ses semblables, irrité de ce mauvais traitement, aigri par son malheur, poussé enfin au dernier désespoir, il méprisera ses devoirs d'homme et de citoyen, il se mettra en pleine révolte contre l'association humaine dont il a tant à se plaindre. Comme les forçats libérés de la vieille Europe, marqués des signes T. F. il récidivera dans le crime. Et pour une faute insignifiante qu'il avait commise et qu'il a expiée, et pour une entreprise audacieuse qu'il a tentée en brisant les verroux de son cachot, pour laquelle il est flétri indélébilement, il fera du crime, métier; et il se trainera ainsi ignominieusement dans le ruisseau sanglant des forfaits, jusqu'à ce que sa tête y soit compromise.

UN DE VOS ABONNÉS.

Ainsi l'auteur de la lettre pense, 1o. que le prisonnier qui s'évade ou qui tente de s'évader ne doit pas être punissable pour ce fait, parce qu'il n'a fait en cela que céder à un instinct de liberté; et 2o. que les châtimens corporels sont dégradants et devraient être sévèrement prohibés.

Nous pensons, nous, au contraire, que le condamné qui s'évade est punissable, en ce que cette évasion est une violation des lois de la société et qu'on ne doit pas excuser pour l'homme social des instincts de l'homme sauvage.

En se réunissant pour vivre en société, les hommes ont dû abandonner une partie de leur indépendance pour assurer le libre et paisible exercice du reste sous la protection de tous.

Pour éviter les dissentions intestines qui ne manqueraient pas d'amener la multiplicité et le froissement continuel des intérêts créés par la civilisation, on a dû déterminer les limites de la liberté d'action de chacun pour éviter qu'il n'empiète sur la liberté ou sur les droits d'autrui: de là la législation.

La loi est donc l'évangile politique et social de tous, et la liberté est d'autant plus grande que la loi est plus respectée et mieux obéie.

Sous les gouvernemens despotiques on doit obéissance à la loi parce qu'en consentant à vivre sous son égide on en a tacitement approuvé les dispositions; mais sous les gouvernemens démocratiques où tout le monde prend part, directement ou indirectement, à l'élaboration des lois, l'obéissance en doublement obligatoire, doublement impérieuse.

Lors donc qu'un membre de la société à violé la loi et que pour ce fait, il a été solennellement condamné par un jury de ses concitoyens à subir une peine quelconque, il doit la subir sans murmure comme une expiation de la faute par lui commise. Et celui qui cherche ensuite à échapper à la peine correctionnelle qui lui est légalement infligée ne commet pas seulement un nouveau délit, une nouvelle violation de la loi; mais il prouve encore que, désormais, la société n'a rien à attendre de lui, qu'il est en guerre ouverte avec ses semblables et qu'il foule aux pieds tout à la considérations sociales sur lesquelles reposent la sécurité et la fortune de tous.

Socrate, pressé par ses amis d'échapper par la fuite à une condamnation à mort dont l'injustice était évidente, répondit: "Mes concitoyens m'ont légalement condamné à mort; je dois soumission aux lois et rien ne m'empêchera de subir ma peine."

Dans un prochain article nous aborderons la question des punitions corporelles.

M. Fox, ministre Britannique à Washington, vient d'intervenir au nom de son gouvernement, en faveur des esclaves, ou pour parler plus exactement en faveur des assassins de *La Amistad*. En lisant la correspondance qui a été échangée à ce sujet entre lui et M. Forsyth on ne peut se défendre d'un sentiment d'indignation. Des esclaves embarqués à la Havane, sous pavillon espagnol, pour être transportés dans un autre port de l'île de Cuba, se révoltent, massacrent l'équipage et sont pris sur les côtes des E. Unis. Là leur extradition est demandée par le ministre espagnol comme propriété espagnole et surtout comme assassins justiciables des tribunaux espagnols. Et pendant que la question est pendante le gouvernement anglais intervient en faveur de ces meurtriers et demande leur mise en liberté! De quoi l'Angleterre se mêle-t-elle? De quel droit vient-elle s'immiscer dans une affaire où elle n'a rien à voir? Et quel est le secret motif de cette touchante sympathie manifestée par son gouvernement pour les malheureux *Africains* (expression de M. Fox) qui ont massacré l'équipage de la *Amistad*?

Correspondance diplomatique.—Un message du Président a communiqué au Sénat des Etats-Unis une correspondance diplomatique engagée entre le secrétaire d'Etat, M. Forsyth, et les ministres des puissances étrangères relativement aux nègres de l'*Amistad*. Au milieu de cette correspondance, on remarque une lettre de M. Fox, ministre résident de la Grande Bretagne, datée du 20 janvier dernier, et la réponse de M. Forsyth du 1er. courant. M. Fox, après avoir rappelé sommairement les faits, réclame en faveur des nègres qui ont droit, dit-il, à leur liberté, et il espère que le président des Etats-Unis prendra des mesures pour la leur assurer. M. Forsyth répond que le gouvernement espagnol a déjà demandé au gouvernement de l'Union l'extradition du navire et de tout ce qu'il portait, les nègres compris; que les tribunaux du pays ont été saisis de cette question et n'ont pas encore prononcé; que le président ne peut pas intervenir et diriger l'action judiciaire; que d'ailleurs la réclamation de la Grande Bretagne ne concorde pas avec celle du cabinet de Sa Majesté Catholique, et qu'il ne saurait en aucune façon convenir au gouvernement de l'Union de s'ériger juge entre deux puissances amies. Quand la question sera décidée entre les Etats Unis et l'Espagne, l'Angleterre pourra s'entendre avec cette dernière.

McLeod.—Il est maintenant positif que McLeod sera jugé prochainement. Le grand jury, après avoir consacré deux ou trois jours à examiner les charges qui pèsent contre lui, l'a déclaré prévenu de meurtre, et l'accusé sera appelé sans doute à comparaître devant la Cour de Justice (Court of Oyer and Terminer) qui s'assemblera le 4 lundi de mars, à moins que le Gouverneur n'use du droit qu'il possède de convoquer une commission spéciale de cette cour, avec l'avis et le consentement du Sénat. Cette commission spéciale serait dans tous les cas présidée par un juge de la Cour Suprême ou un juge de la Cour du District.

On lit dans le *Courrier and Enquirer* de New-York du 13 courant:

"*M. Hunter, Orateur de la Chambre des Représentans.* Il paraît que M. Hunter a changé d'idée et qu'il est maintenant résolu à présenter son nom à la réélection. Cela n'a rien qui nous surprenne. M. Hunter n'a jamais su décider s'il était whig ou locofoco, il est tout naturel qu'il ne sache pas davantage s'il veut ou non retourner au Congrès."

Curieuse requete.—La population du comté de Cook [Illinois] dans lequel se trouve le village de Chicago, est de 11,055 individus. Sur ce nombre, on compte 2470 hommes de 20 à 30 ans, et seulement 1228 femmes du même age, ce qui fait un peu moins que la moitié; les hommes de 30 à 40 sont au nombre de 1162 et les femmes ne dépassent pas 590. Dans un pareil état de choses, l'*American* de Chicago demande que l'on envoie dans ce territoire où le beau sexe est en si petite minorité, une cargaison de jeunes filles à marier "de première qualité."

☞ Pour les Séances officielles de la Législature, voyez la 4e. page.

SENAT DE LA LOUISIANE.
Présidence de M. Garcia.
Séance du 21 Février 1841.

M. Downs invite le Sénat à prendre en considération la résolution relative aux poursuites à diriger contre la Compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans à Nashville.

M. Davidson trouve que la motion est prématurée, attendu qu'il existe un bill dont l'objet est de venir au secours de la compagnie. Ce bill est l'ouvrage d'un comité qui s'est procuré tous les renseignemens nécessaires. Il serait convenable de connaître le bill avant d'agir sur la résolution.

M. Scott de Baton-Rouge est d'opinion qu'il faut s'occuper immédiatement de la résolution. Dès le commencement de la session il avait présenté un bill à ce sujet, et c'est sur la demande du sénateur de Livingston que la question a été ajournée.

M. Downs explique la situation de la compagnie et les motifs de la résolution. Des poursuites avaient été commencées, elles ont été suspendues, dans l'espoir que la Compagnie prendrait quelques mesures pour sortir de la situation où elle se trouvait. Elle n'a rien fait. Deja deux mois se sont écoulés depuis que la législature a commencé ses travaux et la compagnie se trouve dans la même situation. Les intérêts de l'Etat sont évidemment compromis; c'est un fait qui résulte des renseignemens que le comité s'est procuré auprès du Trésorier. Il ne reste plus qu'un moyen à l'Etat pour se mettre à l'abri, c'est de poursuivre immédiatement. Malgré l'appui de l'Etat, et les quarante nègres dont peut disposer la Compagnie, elle n'a fait que de mauvaises affaires, et l'on ne peut plus espérer maintenant de voir s'effectuer ce Chemin à coulisses. Au fait, le bill ne tend qu'à écraser la Compagnie et d'user de rigueur envers elle.

Que l'on propose une mesure toute autre, et pour peu qu'elle soit efficace, il s'empressera de l'adopter. La résolution proposée est un remède auquel on peut substituer tout autre moyen. Il importe de ne pas différer, car il est déjà bien tard d'agir et l'on veut que l'Etat sauve quelque chose; on ne peut pas raisonnablement soutenir que la résolution soit prématurée, le Sénat doit décider la question d'une manière ou d'une autre.

M. Davidson réplique ce qu'il entend par une mesure prématurée. Ce n'est pas précisément au temps qu'il fait allusion, quand il s'exprime ainsi, mais bien à l'état de la question. Un mémoire relatif à cette compagnie avait été renvoyé à un comité dont un seul membre est présent. En outre un bill a été préparé; l'objet de ce bill est de venir au secours de la Compagnie, il est impossible de rien statuer raisonnablement sans connaître ce bill. Au reste quel a été l'effet de la résolution, ce sera d'obtenir seulement une cinquantaine de mille piastres, pour un capital de cinq cent mille piastres. L'objet du bill est d'accorder une autre année d'existence à la Compagnie. L'Etat possède une première hypothèque, et ses intérêts ne peuvent pas se trouver dans une situation pire à la nouvelle session. D'après le bill, de nouvelles souscriptions doivent avoir lieu, de manière à consolider les anciennes. Plus tard l'Etat pourra devenir propriétaire au lieu et place de la compagnie dont les frais sont maintenant couverts par la portion du bill qu'elle exploite au moyen de son chemin à coulisses. Que peut gagner l'Etat à la destruction de la compagnie? Rien, si ce n'est de se trouver remboursé d'une somme de cinquante mille piastres, pour cinq cent mille piastres. N'est-il pas juste de ne pas détruire les espérances de ceux qui ont compté sur l'appui de l'Etat? Si l'on refuse à cette compagnie la faveur qu'elle réclame, il faudra bien qu'une mesure semblable soit adoptée à l'égard de autres compagnies, et de la tout vite devienda le système général d'amélioration, il faudra bien l'abandonner pour agir conséquemment. Il insiste sur l'examen du bill, avant de prendre la résolution en considération. Ce bill doit être imprimé et demain il sera mis sous les yeux du Sénat.

M. Scott de Baton-Rouge explique sa conduite relativement à la compagnie de Nashville. A l'époque où sa loi de l'Etat fut demandée, il crut devoir céder à la demande de la compagnie, mais depuis lors il n'a eu qu'à s'en repentir, car il est évident qu'elle est maintenant hors d'état de rien effectuer. Alors elle paraissait posséder des propriétés pour une somme qui suffisait à la sécurité de l'Etat, tandis que maintenant tout cela se réduit à cinquante mille piastres. Le Sénateur de Livingston prétend que l'Etat ne perdra rien, c'est une opinion qu'il est loin de partager; il pense plutôt avec le Sénateur de Ouachita que la compagnie est absolument hors d'état de rien faire. Quelle preuve plus positive que le fait d'un capital d'un million réduit à cinquante mille piastres.

M. Downs se lève pour ajouter quelques nouvelles observations à celles qu'il a déjà faites. Il ne s'étonne pas de l'opposition du sénateur de Livingston, car il s'agit des intérêts spéciaux de ses constituants, et rien n'est plus naturel que l'opposition qu'il manifeste.

Quelle que soit sa répugnance à contrarier les vues de son honorable collègue, il se voit forcé d'insister sur l'adoption de la résolution. Quant à l'allusion du sénateur de Livingston, relative aux autres compagnies, sa réponse est facile; c'est qu'elles seront exactement traitées de la même manière si leur situation se trouve être la même. Au reste, il ne connaît pas jusqu'à présent d'autre compagnie que celle du Chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Nashville, à laquelle l'Etat ait fourni ses fonds et qui n'ait pas payé les intérêts. L'on semble considérer comme une bagatelle cette somme de cinquante mille piastres qui doit revenir à l'Etat, mais dans l'état d'épuisement où se trouve le trésor, c'est une somme qui n'est pas sans importance. Il n'y a pas le moindre espoir d'amélioration pour la compagnie, il faut donc agir promptement pour ne pas tout perdre. On parle des travaux de la Compagnie, mais en quoi consistent-ils? Elle fait couper du bois à l'aide des 40 ou 50 nègres qu'elle possède, voilà tout; et l'on veut que l'Etat attende jusqu'à l'année prochaine, sans considérer que peut-être la fièvre jaune enlèvera la moitié des nègres. Il ne veut pas être hostile, mais il doit défendre les intérêts de l'Etat, quelque désagréable que puisse être la tâche qu'il s'est imposée. Il ne conçoit pas que le but dont il est question puisse en rien changer la condition des affaires de la compagnie; s'il croyait qu'il put offrir un remède, il s'abstiendrait d'insister davantage sur l'adoption de la résolution. L'Etat s'est aventuré dans une voie périlleuse; il s'agit d'en sortir. C'est une mauvaise affaire dont il faut tirer tout ce qu'on pourra, si peu que ce soit. Si la session s'écoule sans qu'aucune mesure soit prise, il conçoit difficilement comment les Législateurs pourront se justifier auprès de leurs constituans. Faudra-t-il dire à ces derniers que l'Etat doit un million, et que l'on n'a pas voulu leur épargner la perte d'une somme de cinquante mille piastres.

M. Davidson prend de nouveau la parole et dit qu'en persistant dans son opposition à l'adoption de la résolution, il agit par principe, et non pour l'intérêt particulier de ses constituants. Il encouragera toujours les travaux publics d'améliorations internes, sans acception de localité. Si l'on consent à ne pas entraver les vues de la compagnie, pendant une année de plus, elle pourra se trouver dans une situation plus prospère, sans que les intérêts de l'Etat en souffrent davantage, attendu que les propriétés de la compagnie suffiront encore alors, comme à présent, le gage de l'Etat. L'Etat de la Louisiane ne saurait être un fait exigeant d'un débiteur une livre de sa chair. Est-ce parce que ce Gouverneur "qui avait le Gouverneur d'aucun parti," a, dans toutes les circonstances, manifesté son opposition envers la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et de Nashville? est-ce parce qu'il a tout mis en œuvre pour nuire à cette compagnie, que des propriétés dont le prix est évalué à cinq cent mille piastres, doivent être l'objet d'un immense sacrifice, et livrées pour la faible somme de cinquante mille piastres? Tout ce qu'il veut, c'est la justice. En conséquence il espère que le Sénat voudra bien renvoyer la discussion à demain, afin de prendre connaissance du bill relatif à la compagnie.

M. Scott de Baton Rouge, seconde la motion du sénateur de Livingston. Il désire que ce bill tant recommandé soit mis sous les yeux du Sénat, afin de voir si véritablement il offre un remède au mal; peut-être contient-il quelque disposition tout à-fait imprévue.

La discussion est ajournée au lendemain à midi.

M. Walker invite le Sénat à procéder à l'élection au scrutin, du comité chargé de l'exécution des résolutions relatives aux banques, présentées par M. Waggaman et amendées par M. Sparrow.

Le Président proclame dûment élus les Sénateurs suivans: MM. Hoa, Waggaman et Walker.

(Rapporté pour l'Abeille.)
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Séance du 22 février 1841.

M. Baudouin présente une résolution qui enjoint au secrétaire de publier chaque jour en tête du journal de la Chambre dans la feuille officielle, le nom de tous ceux qui ne répondront pas à l'appel nominal. La Chambre repousse cette résolution.

M. Rattlif: dete pour étendre l'action des lois sur les lévées à une certaine partie d'Ouest-Feliciana.

M. Bedford: notice d'un acte pour l'incorporation de la Compagnie de Pompiers Jefferson, No. 1, dans la ville de la Nlle-Orléans.

M. Déclouet, bill relatif aux nègres de la campagne.

Sur motion de M. Cottman, la Chambre s'occupe du bill sur l'organisation et la discipline de la milice. Ce bill est lû et discuté section par section: mais la Chambre passe à l'ordre du jour avant d'avoir terminé la discussion.

Ordre du Jour.

La discussion relative à l'adoption définitive du bill des Banques reprend et M. Morse le premier se prononce pour l'affirmative. M. ... qui a déjà pris la parole hier sur ce sujet, répond aux argumens de M. Morse et demande le rejet du bill. Il est soutenu par M. Walworth, tandis que son adversaire a pour appui MM. Winchester et Burke. La motion de "reconsidérer le bill" est ensuite mise aux voix et rejetée par 18 non contre 12 oui.—M. Wadsworth, demande alors l'ajournement; mais l'ajournement est repoussé, et l'adoption définitive du bill est mise aux voix. Cette adoption est emportée par 21 oui contre 6 non.

La Chambre s'ajourne.

CANDIDATS.

Les nombreux amis de Mr. C. M. Conrad ont obtenu de lui qu'il consentit à laisser présenter son nom aux suffrages de ses concitoyens, comme candidat à la Législature de cet Etat, en remplacement de Mr. C. Roselius, démissionnaire. Ils font un appel à leurs concitoyens pour se joindre à eux et soutenir cette candidature.

"LOUISIANA."

☞ MM. les éditeurs:—Veuillez annoncer Mr. Edward Yorke, comme candidat pour remplacer, à la Chambre des Représentans, Mr. Roselius, démissionnaire.

En cette ville hier à 5 heures du soir, M. NEUVILLE DUREL. Ses amis ainsi que les membres des différentes Loges de cette ville sont invités à son enterrement qui aura lieu ce jour, à 4 heures de l'après-midi. Son corps est exposé rue de l'Hôpital entre Condé et Levée. 26 fev

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Normandie, Spalding, pour Liverpool, S. & J. P. Whitney.
Navire Mary Francis, Johnston, pour Boston, R. H. Dixey.
Navire Fairfield, Wilson, pour New York, P. Laidlaw.
Navire Belmont (An.) Armstrong, pour Liverpool, Gostenhoffer & Davis.
Navire Saratoga, Russell, pour New York, A. Cohen.
Barque Columbia, Cromar, pour Liverpool, Holmes & Mills.
Barque Sarah Marks, (An.) Balson, pour Londres, L. H. Gale.
Brick Deborah, Handy, pour la Mobile, J. B. Bailey.
Goëlette Iowa, Carney, pour Philadelphie, S. & J. P. Whitney.
Goëlette Yankee, Fales, pour la Mobile, C. D. Lehman.
Goëlette Davy Crockett, Williams, pour Beloxi, Capitaine.
Goëlette Two Sons, Andrews, pour la Havane, J. Clarke.

ARRIVES.

Bateau de remorque Claiborne, Davis, des Passes.
Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes.
Navire Isaac Allerton, Torry, de Liverpool, 6 janvier, à Gostenhoffer & Davis.
Brick Osceola, Randall, en 15 jours de Demerara, sur lest, au capitaine.
Goëlette Cassius, Priestly, en 30 jours de Chagres, S. A., sur lest, au capitaine.
Goëlette Marmion, Smith, de la Mobile, sur lest, au capitaine.
Goëlette Octavia, Churchill, d'Apalachicola, sur lest, au capitaine.
Goëlette Marion, Smith, en 15 jours de Kingston, Jam., sur lest, au capitaine.
Goëlette Henry Clay, Patherson, en 11 jours de Galveston, à A. H. Leech.
Goëlette Henry, Almy, en 10 jours de Matagorda, à Bryan, Austin & Co.
Goëlette Pilot, Tisdale, de la Havane, 10 février, au capitaine.
Goëlette Olive, Wood, de Pensacole, au capitaine.
Goëlette Orator, Blivens, de la Mobile, au capitaine.
Steamer Clipper, Laurent, de Bayou Sara.
Steamer Robt Fulton, Kinney, de Bayou Sara.
Steamer Washington, Dillon, de Shreveport.
Steamer Cumberland, Irwin, de Nashville.
Steamer Atalanta, Fullerton, de Cincinnati.
Steamer J Dupré, Gordon, des Opelousas.
Steamer Livingston, Clarke, du Port Hudson.
Steamer Gen Harrison, Batcheldor, de Lafourche.
Steamer Preemption, Harris, de Cincinnati.
Steamer New Albany, Montgomery, de Yazoo River.
Steamer West Tennessee, Brooks, de Randolph.

DERNIERES DATES

New York	fev 13	Liverpool	janv 7
Boston	fev 12	Londres	janv 6
Philadelphie	fev 15	Havre	jan 9
Washington	fev 15	Paris	jan 8
Baltimore	fev 15	Bordeaux	jan. 2
Charleston	fev 19	Madrid	dec 20
Vera-Cruz	janv 9	Cadiz	nov 30
Tampico	janv 26	Havane	fev 8
Mexico	janv 2	Houston	fev 21

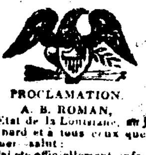

PROCLAMATION.
A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, au juge de la paroisse de St. Bernard et à tous ceux que ces présentes pourront concerner—salut:

Attendu que j'ai été officiellement informé par une résolution de la Chambre des Représentans, que le siége de Gregory Byrne, comme représentant de la paroisse St. Bernard, pour représenter ladite paroisse à la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, a été déclaré vacant; je lance en conséquence ce writ ordonnant qu'il soit tenu une élection dans la paroisse susdite, aux lieux ordinaires d'élections, mercredi le dix mars prochain et les deux jours suivans pour remplir la vacance occasionnée comme il est dit ci-dessus; et que la dite élection soit tenue conformément à la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-cinquième jour de février de l'année mil huit cent quarante et un et la soixante cinquième année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur.
LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat.
26 fev

ELECTION RENVOYÉE.

LES électeurs de la paroisse d'Orléans sont prévenus qu'en vertu de la proclamation de Son Exc. A. B. Roman, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du 15 courant, l'élection d'un Représentant à la Législature de l'Etat en remplacement de M. C. Roselius, qui était annoncée pour le 22 du courant, est renvoyée au mercredi prochain 24 février courant et les deux jours suivans, aux lieux et heures mentionnés dans l'avis précédent.

Nouvelle-Orléans, 19 février 1841.
CHS. MAURIAN, juge.
20 fev

MODES ET NOUVEAUTES.
Rue Bourbon, entre les rues St.-Pierre et Toulouse.
Mme. VINCENT a l'honneur d'informer les dames de cette ville, qu'elle déballera, lundi 1er de Mars les marchandises suivantes, qu'elle vient de recevoir de Paris.
20 douz. chapeaux d'Italie nouvelle forme,
10 " " Paille cousue
10 " " fantaisie à carreaux, paille Egyptienne &c.
6 " " Paille de riz.
Le tout à des prix modérés. fev - 3

LES soussignés offrent à vendre à des prix très réduits et pour clore une consignation, un assortiment de conserves alimentaires, d'importation récente, se composant de pâtés et demi pâtés de becasses, cailles, alouettes, lièvres, perdreaux truffés, de foie gras de strasbourg et de canards de Toulouse, truffés.
Dindes entières truffées et farcies,
Chapons entiers, do Poulets do do
Alouettes, do do Becasses do do
do en salmis aux truffes, Lièvres do do
Civets de lièvre aux truffes,
Cailles aux truffes, Perdrix rôties et truffées,
Pieds de porc farcis et truffés,
Hures de saumon en matelotte,
Lamproies accomodées, Truites saumonées,
Canards aux petits pois,
Alose et lubine à l'huile, Huitres,
Petits pois, Cèpes à l'huile,
Sardines à l'huile,
Haricots verts au naturel,
Fruits de toutes sortes dans leur jus, &c. &c.
LOREILHE & VALETON,
26 fev 9, Toulouse et coin Royale et Douane.

BOIS, roues, wagons, charrettes à briques, drays &c. &c.
Le soussigné reçoit de Philadelphie et a constamment en mains un assortiment considérable de
Roues en bois avec vis complètes. Grandes charrettes pour porter les briques, Do do
do do ordinaires,
Charrettes légères et pour 1 cheval,
Drays de différentes dimensions,
Roues pour charrettes à bœufs de différentes dimensions,
Do do do achevai do do
Brouettes et brouettes pour charroyer la terre &c. en fer, à vendre par CHAS. BYRNE,
26 fev 150, rue Tchoupitoulas.

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE tire sur New-York, Londres et Paris.
26 fev J. B. PERRAULT, Caissier.

HARENGS de Hollande—100 barillets à vendre par
26 fev L. A. LEVY Jr., 30, Douane.

GRANIT—Un lot de granit consistant en plaques pour portes et fenêtres en débarquement et à vendre par
G. BEDFORD & BECK,
26 fev 21, Gravier.

CHARRETTES, drays et brouettes de Philadelphie à vendre par J. H. ASHBRIDGE,
26 fev 97, Camp.

CHANDELLES—100 caisses de chandelles faites au moule, à vendre par J. H. ASHBRIDGE,
26 fev 97, Camp.

CIGARRES de la Havane—20,000 à vendre par
J. H. ASHBRIDGE,
26 fev 97, Camp.

CHEMISES—3 caisses chemises de coton avec le col et le devant en fil à vendre par J. H. ASHBRIDGE,
26 fev 97, Camp.

A VENDRE par le soussigné—Un assortiment de montres en or, de verres à montres de divers numéros et de bijouterie.
26 fev J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

ABSINTHE SUISSE—100 caisses absinthe suisse de la marque de Versin et Lecoutre, en débarquement du navire New Hampshire et à vendre par
26 fev J. ALBERT, 26, rue St. Louis.

COUTIL Français—5 balles coutil de différentes sortes, en débarquement du navire New Hampshire et à vendre par J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 26 fev.

BEURRE de Goshen, prime, en magasin et à vendre par
N D CHAMBERLIN,
26 fev 75, rue des Magasins.

INDIGO—100 surons de Caracas, à vendre par
N D CHAMBERLIN,
26 fev 75, rue des Magasins.

ESSENCE de Thérebentine—50 barils à vendre par
N D CHAMBERLIN,
26 fev 75, rue des Magasins.

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, en débarquement d'un chaland, et à vendre par
26 fev LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

CLOUS—400 barillets clous de dimensions assorties, en débarquement et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
26 fev 90, rue des Magasins.

INDIGO—... surons de Caraccas en débarquement du Yazoo à vendre par WOOD & SIMMONS,
26 fev 90, rue des Magasins.

RIZ—200 tierçons en magasin et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
26 fev 90, rue des Magasins.

TABAC—25 caisses tabac manufacturé, de qualité prime, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
26 fev 63, rue Gravier.

ACIER—10 tonneaux acier suédois à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
26 fev 63, rue Gravier.

TOILE D'EMBALLAGE ET CORDES—300 pièces toile du Kentucky et 600 rouleaux de Cordes du Missouri, du Nord et du Kentucky, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
26 fev 63, rue Gravier.

GRAISSE—150 barillets à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
26 fev 63, rue Gravier.

DES AVANCES en argent seront faites sur consignations de produits faites à J. J. Andrews et Bro., de New-York ou à E. L. Andrews & Co. de la Mobile.
ANDREWS & BROTHERS,
26 fev 90, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE D'ECOSSE—400 pièces toile d'emballage d'Ecosse à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
26 fev 90, rue du Camp.

AVIS—A vendre chez les soussignés, provenant d'importation directe par le navire Adario, venant de Bordeaux:
10 quarts de pipes vieille eau-de-vie de cognac de 11 ans.
50 paniers guignolet d'Angers,
50 barils vin blanc Sauterne,
200 barriques vin rouge de Bordeaux de diverses qualités,
B. A. LEFEBVRE & Co.
26 fev 13, rue Toulouse.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. ... R. Latham ... créanciers. Il est ordonné par la Cour que tous ... sonnes intéressées aient à déduire, dans les ... suivront celui de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution ... ne serait pas homologué et le fonds distribués conformément à icelui.
Extrait des minutes—Bureau du greffier ... 15 janvier 1841.
ND. GUYOL, Député-Greffier.
26 fev—3m 0j

FUMIGATEUR PECTORAL
DE A. ESPIC, PHARMACIEN,
Membre du conseil central de salubrité de la Gironde.
LES effets salutaires du fumigateur dans les maladies des voies respiratoires, sous quelque forme qu'elles se présentent, sont constatés par plusieurs années d'expérience; il est le seul médicament véritablement pectoral, puisque lui seul peut être mis en contact direct avec les organes ... de la poitrine; il a une action spéciale dans les catarrhes, l'asthme, les affections nerveuses de la poitrine, du cœur, de l'estomac; il guérit les migraines; il est d'une efficacité remarquable dans les douleurs dentaires; il est le meilleur remède que l'on puisse employer dans les premières périodes de la phthisie, la ryngée et la phthisie même aiguë.
Le FUMIGATEUR PECTORAL a la forme de cigarettes, on le consume comme elles; il se délivre par boites cachetées et accompagné d'une instruction qui en indique les quantités par jour dont l'âge en diffère.
Entrepositaire seul autorisé J. METGE,
26 nov— rue Royale No. 180

FOURNITURES—Un assortiment général de matériaux pour toitures, à vendre au magasin des soussignés, savoir: ardoises de toutes dimensions, et d'excellentes qualités; feuilles de cuivre et tole de différents poids; plaques galvanisées, qu'ils offrent à vendre en lots à la convenance des acheteurs et à des termes raisonnables.
16 fev LYALL & DAVIDSON, 160 Remparts.

CHANGE sur Paris, à vendre par
16 fev CHEVRELMONT & Co, 64 Royale.

SUCCESSION DE ALBIN E. MICHEL—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi onze mars 1841, à 4 heures de l'après midi, près du Pont du bayou St. Jean, à environ deux milles de la ville, par ordre de la cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane en date du 19 février 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Albin E. Mich l décédé les effets mobiliers dépendants de sa succession, consistant en bijouterie et meubles.
Conditions comptant.
25 fev W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
SUCCESSION de John Irwin, mardi le 2 mars, 1841, une heure P. M. à la Bourse de Cité, rue St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu pour le compte de la succession de John Irwin décédé:—
Douze actions dans le fond capital de la compagnie des bateaux à vapeur de Baton-Rouge et de la Nlle.-Orléans, sur lesquelles trois mille piastres ont été payées.
Conditions:—comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
19 fev Register des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Lewis—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Jewell, curateur de la succession de F. M. Lewis, décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
21 fev Register des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Peter W. Woodlief a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu William H. Eggleston décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
22 fev W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Jos. B. Field—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Seaman Field, exécuteur testamentaire de la succession de Joseph B. Field décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis, conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
19 fev Register des Testamens.

SUCCESSION de Claire Hortense Atilde f.c.l.—Avis est donné aux créanciers de cette succession d'avoir à faire connaître au soussigné et à lui présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées.
A. D. DORIOCOURT—Exec. Test.
Cour des Preuves, enc. Condé et Ste. Anne.
18 fev —3 en 10j

LE Dr. ACHILLE LION, chirurgien dentiste, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il n'a qu'un seul office en ville, rue Royale 106, entre St. Louis et Conti, ... de l'Etat, où il continue toujours de placer des dents artificielles sans ligatures ni crochets et qu'il garantit pendant dix années.
L'avantage des procédés de M. Achille Lion, est de ne pas altérer les dents voisines de celles artificielles qui a toujours lieu par les moyens connus et employés jusqu'à ce jour.
Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20 fev

AVIS—Les soussignés informent leurs amis et le public qu'ils ont ouvert une *agence générale et un bureau de renseignemens* dans la rue Bourbon No. 70. Indépendamment des affaires régulières du bureau de renseignemens, ils se chargeront des recouvremens de rentes et de comptes, et de la copie des documents anglais, français, espagnols et italiens, aux conditions les plus modérées. Ils sollicitent instamment le patronage de leurs amis et du public.
3 fev—1m J. J. WHITE & BRO.

MME. D'HALLU, personne d'une éducation accomplie, arrivée récemment de Paris dont elle est native et où elle a été élevée, s'est proposé d'ouvrir un établissement pour l'instruction des demoiselles de couleur. Elle ouvrira, le 22 du courant, son institution provisoirement dans la rue Ste. Anne, No. 117, jusqu'à la concurrence de dix élèves. Ce nombre obtenu, Mme d'Hallu prendra un local spacieux et convenable sur l'Esplanade. Les familles respectables qui voudront bien s'adresser à elle, auront à s'applaudir de lui avoir confié leurs demoiselles. Mme. d'Hallu, tout en donnant à ses élèves une éducation solide et variée, mettra tous ses soins à les former aux usages du monde, aux différens ouvrages d'aiguille, tels que broderie, tapisserie, &c. en un mot, tout ce qui est du ressort d'une éducation distinguée. La Nouvelle Orléans ne pourra que s'applaudir de trouver dans Mme. d'Hallu une personne entièrement dévouée au bien d'une classe qui a droit, comme toute autre, de participer aux jouissances de la vie sociale.
Pour référence: MM. Lombard, Antoine Bel, J. Albert, Badin de Paris, et différentes personnes qu'elle est autorisée à citer Mme d'Hallu. 18 fev—1m

LE REVEREND J. TIMON, du collége Ste-Marie, dans le Barrens, comté de Perry, Missouri, prévient de la Nouvelle-Orléans pour cette institution le quatre de mars. Il se chargera des élèves qu'on voudra bien lui confier pour le collége. Tous les renseignements nécessaires peuvent être obtenus du Révérend L. Moni. 20 fev—4t

LANGUES LATINE ET ESPAGNOLE—M. J. P. Espagnol, qui a reçu plusieurs années à Madrid va ouvrir un cours de langue espagnole, méthode théorique et pratique à la fois. Il enverra aussi un cours de latine ... autre de langue latine pour les personnes qui auraient oublié cette belle langue ... méthode tout-à-fait pratique. S'adresser à P., rue St-Philippe, No. 19 à midi, tous les jours. 22 fev

J. WILLIAMS SMITH,
Encanteurs et negocients commissionaires, St. Louis.
REFERENCES
MM. W. G. HEWES & Co.
F. De LIZARDI & Co. } Nelle Orléans.
W. & J. MONTGOMERY
21 fev—1

TRAITES sur Boston, à 60 ou 90 jours de vue, à vendre par STETSON & AVERY, 94, rue Gravier. 20 fev

SUCRE de Bouton raffiné en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 40, rue Gravier. 20 fev

SACS DE PITRE—20 balles à vendre par H. A. NORCROSS & Co. 40, rue Gravier. 20 fev

MORUES—10 tambours morues fraiches à vendre par H. A. NORCROSS & CO. 40, rue Gravier. 20 fev

CHANGE—Traites sur New-York à vendre par KOHN, DARAN & Co, 26, rue Bienville. 20 fev

TRAITES sur New-York à vendre par
20 fev CHAS DOANE, 69, Poydras.

BŒUF et porc—100 barils à vendre par
20 fev CHAS DOANE, 69, Poydras.

FARINE—2000 barils à vendre par CHS DOANE,
69, Poydras.

BLANC de plomb à vendre par CHS. DOANE,
69, Poydras.

CHAPEAUX de paille pour homme, bis—2 caisses à vendre par L. A. LEVY Jr., 30, rue de la Douane. 20 fev

CORDE D'EMBALLAGE de qualité prime, à vendre par GEO. GREEN & BRO.

SACS DE PITRE de différentes dimensions, à vendre par GEO. GREEN & BRO.
20 fev 95, Gravier.

HUILE de palma christi—8 barils No. 1 à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
24 fev 30, rue de la Commune.

INDIGO et madore—12 surons et 20 barillets indigo, 5 barriques et 20 barillets de madère à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
24 fev 30, rue de la Commune.

CHECK sur New York de $1,824, 09, à vendre par
J. ALBERT,
24 fev 26, rue St. Louis.

FER—30 tonneaux de fer en barres et en rouleaux, à vendre par P. A. GIRAUD,
24 fev 12, rue Tchoupitoulas.

SUCRE—130 boucauts sucre prime en débarquement à vendre par P. A. GIRAUD,
24 fev 12, rue Tchoupitoulas.

TRAITES sur New-York à vendre par
ANDREWS & BROTHERS,
11 fev 90, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde, de qualité prime, de 44 à 45 pouces de largeur, à vendre par
GEO. GREEN & BRO.
24 fev 95, Gravier.

PLAQUES DE FER BLANC—102 caisses en débarquement du Yazoo de New-York, à vendre par
24 fev PRIESTLY & BEIN, 19, Nelle. Levée.

THE—450 caisses et 1/2 boites thé poudre à canon et impérial, en débarquement et à vendre par
24 fev CHAS. DOANE, 69 Poydras.

BEURRE de Goshen—50 barillets en débarquement et à vendre par CHAS. DOANE,
24 fev 69, rue Poydras.

VERRES à vitres des meilleures manufactures et de toutes dimensions à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
24 fev 3, rue de la Commune.

PORC—500 barils porc prime à l'inspection et à vendre par JOHN H. SHAW,
24 fev 21, rue Poydras.

SALAISONS & Conserves—Un assortiment général à vendre par DAVIS & HOBART,
24 fev 20, rue de la Douane.

BEURRE, fromage & Blé de Sarrazin—100 barillets Beurre de Goshen supérieur; 100 caisses de Fromage do, 26 barriques do; 100 1/2 et 1/4 de barils de blé Sarrazin, à vendre par DAVIS & HOBART,
24 fev 20, rue de la Douane.

LIQUEURS—30 barils Eau-de-Vie américaine à 50 Genièvre, à vendre par DAVIS & HOBART,
24 fev 20, rue de la Douane.

CHAMBERRIES en 1/2 et 1/4 de baril, à vendre par
DAVIS & HOBART,
24 fev 20, rue de la Douane.

LE conducteur du dray No. 920 est par le présent averti d'avoir à se présenter aux soussignés et de présenter le reçu de huit barils de farine envoyés à bord d du navire Normandie, autrement il sera poursuivi.
ADAMS, HARTWELL & Co.
24 fev 36, rue Poydras.

WHISKEY COMMUN—143 barils de haute preuve, en débarquement de l'Edward Shippen à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co.
24 fev 36, rue Poydras.

DOUBLONS mexicains à vendre par
ALEXANDER & DOUGLAS,
24 fev 15, rue du Canal.

ARDOISES récemment reçues de Belfast—100 tonneaux ardoises dites reines, de Bangor, à vendre aux conditions les plus avantageuses par
LYALL & DAVIDSON,
24 fev 160, rue des Remparts.

BRIQUES à feu, récemment reçues de Belfast et à vendre par LYALL & DAVIDSON,
24 fev 160, rue des Remparts.

RIZ—50 barriques prime, en débarquement de la goëlette Carribean, à vendre par P. A. GIRAUD,
24 fev 12, rue Tchoupitoulas.

CIGARRES—100,000 cigarres Regalias, Canones et ... à vendre par P. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas.
24 fev

VIN de Porto, ... Vin rouge, à vendre par P. A. GIRAUD,
24 fev 12, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY rectifié—60 barrils, à vendre par
P. A. GIRAUD,
24 fev 12, rue Tchoupitoulas.

NATTES pour appartements—200 rouleaux 4, 6 et 6/4 de Canton, à vendre par L. A. LEVY Jr.,
20 fev 30, rue de la Douane.

TOILE à chemise blanchie—Quelques caisses 7/8 et 4/4 en magasin et à vendre par L. A. LEVY Jr.,
20 fev 30, rue de la Douane.

CASQUETTES de veau marin—20 caisses pour les hommes et les enfants—5 do en crime; 3 do de fourrure d'Allemagne et des îles Malouines, à vendre par L. A. LEVY Jr.,
20 fev 30, rue de la Douane.

TRAITES SUR NEW YORK à 4, et 60 jours de vue, à vendre par BLANCHARD, EIMER & co.
20 fev—3 26, Bienville.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par
BLANCHARD, EIMER & co.
20 fev—3 26, Bienville.

BARRIQUES A MELASSE—50 jeux à vendre par
GEO. GREEN & BROTHER,
20 fev 95, rue Gravier.

CHANDELLES de blanc de baleine—400 caisses de New-Bedford en magasin et à vendre par
20 fev W. HENRY FULLER, 42, Poydras.

HUILE de sperme—10,000 gallons huile de sperme pressée et 3000 do do par le brick Monroe à vendre par WM. HENRY FULLER,
20 fev 42, rue Poydras.

HUILE de baleine—5,000 gallons en barils et en barriques, à vendre par WM. HENRY FULLER,
20 fev 42, rue Poydras.

HUILE de lin—6000 gallons à vendre par
WM. HENRY FULLER,
20 fev 42, rue Poydras.

CLOUS et pointes—150 barriques à vendre par
WM. HENRY FULLER,
20 fev 42, rue Poydras.

SAVON—400 caisses No. 1 à vendre par
WM. HENRY FULLER,
20 fev 42, rue Poydras.

PLANTS de FRAISIERS bien enracinés, et Tubercules de DAHLIA, à vendre par
20 fev LELIEVRE, Encoignure Royale et St. Anne.

CIGARES DE LA HAVANE—100,000 Regalias, Canones et Trabucos, à vendre par SCHMIDT & Co.,
20 fev 69, rue Bienville.

CHANGE sur New York, à vendre par
18 fev ANDREWS & BRO., 60 Camp.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Vendredi, 26 février 1841.
LES ENFANTS DE TROUPE,
Vaudeville en 2 actes.
29 MOUTONS,
Vaudeville en 1 acte.
LA VIEILLE,
Opéra en un acte.

THEATRE AMERICAIN.
MM. C. WEBB et C. H. EATON dans Damon et Pythias—Grande représentation équestre.
Vendredi, le 26 février,
DAMON & PYTHIAS,
Damon .... M. C. Webb,
Pythias .... " C. H. Eaton,
Hermion .... Mme. Farren.
Terminé par la
GRANDE MASCARADE DU MARDI GRAS.
Par les troupes équestres et dramatiques.
Mr. C. H. Eaton fera ses fameuses imitations.
Horsemanship et hornpipe par le jeune Hernandez.
☞ On annoncera la prochaine apparition de M. HERVIO NANO, dont l'engagement a été suspendu par indisposition.

LEVIATHAN DU MISSOURI.
LE propriétaire de ce magnifique objet de curiosité a le plaisir d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans et du voisinage, qu'il s'est décidé à s'arrêter pour peu de temps dans cette ville avant de se rendre à Londres et à Paris, parce qu'il considère comme un devoir d'offrir à son pays l'occasion de voir le plus grand monument de l'antiquité qu'on ait encore vu, avant de le transporter à l'étranger où il restera selon toute probabilité.
Les limites de cet avis ne permettent pas de donner une description du monstre antidiluvien; mais on peut se procurer des pamphlets en contenant une définition exacte, chez les principaux libraires, et au salon de la Bourse St. Louis où il est exposé. Ces pamphlets contiennent aussi la comparaison de cet animal avec le léviathan de la Bible et des traditions des Indiens qui en ont mené la découverte, et sont à tous égards dignes de l'attention du public éclairé.
Je dirai seulement ici que cet animal a été déterré dans le pays des Osages, état du Missouri. Le squelette est bien conservé, il a trente-deux pieds de longueur, 14 pieds de hauteur; la distance d'une extrémité à l'autre des broches est de 21 pieds. Cet animal a été amphibie et de la race des devorants.
Entrée—Soixante et quinze cents. Pour les enfans, moitié prix.
L'entrée est dans la rue de Chartres.
22 fev—1m ALBERT KOCH.

AVIS.
LES personnes invitées au BAL DE BIENFAISANCE, qui aura lieu dans le Salle ... par les Dames de cette ville, sont priées de s'adresser au bureau de la Salle pour avoir leurs billets d'invitation.
Les offrandes présentées à la porte ne seront point admises ... Nul n'y sera reçu qu'avec son billet personnel. 25 fev—3

SALLE ST. LOUIS.
MESSIEURS les souscripteurs au Bal qui aura lieu le 4 mars, pour l'inauguration du *Président des Etats-Unis*, se réuniront au bureau de la Salle de Bal vendredi prochain 26 février, à 6 heures du soir, pour faire la nomination des différens comités. 24 fev—2

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI 27 FEVRIER.
BAL MASQUE.
Les bals continueront à avoir lieu tous les lundis, mercredis et samedis soirs durant la saison.
Prix d'entrée—Cavaliers ...... $2.
25 fev MITAUD

SALLE DE LA LOUISIANE.
SAMEDI SOIR, 25 FEVRIER.
BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Prix d'Entrée, Cavaliers ...... $1 50.
Ces bals auront lieu tous les Mardi, Jeudi et Samedi de chaque semaine 26 fev

BANQUE DU GAZ,
19 janvier 1841.
UNE assemblée générale des actionnaires de cette institution sera tenue dans le local de la banque, lundi, le 15 mars prochain, à midi. Par ordre du Bureau.
17 fev J. W. HOUSTON, Caissier.

BANQUE DE CITE—Nouvelle-Orléans, 11 février 1841.
AVIS est donné aux actionnaires de cette institution que l'élection annuelle de douze directeurs pour servir pendant l'année courante, sera tenue dans le local de la banque, lundi, le 1er. mars prochain, entre 10 heures A.M et 2 P. M.
11 fev R. J. PALFREY, caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS,
Nouvelle-Orléans, ce 26 janvier 1841.
UNE élection par les actionnaires, de sept directeurs pour cette institution sera tenue à la maison de banque, le vendredi 26 février prochain, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après midi.
Par ordre L. BERNARD,
27 janv—26 Caissier

Banque du Commerce de la Nlle Orléans.
Nouvelle-Orléans, les février 1841.
UNE élection, par les actionnaires, de onze directeurs pour cette banque sera tenue dans le local de la banque jeudi le 4 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 3 P. M. 2 fev G. O HALL caissier.

MR. E. VAY, Italien, Professeur de Musique, se proposant de donner des leçons de chant et de piano, prend la liberté d'offrir ses services aux parents qui désirent faire donner à leurs enfants la méthode suivie dans les meilleures écoles d'Italie. Mr. Vay a l'avantage de posséder le violon, et d'accompagner ses élèves avec cet instrument aussitôt qu'ils sont assez avancés pour leur former l'oreille à la mesure, et développer en eux ce goût musical si naturel aux Louisianais. Il demeure rue Toulouse, No. 20, près la Levée. Référence Made. Boyer, rue Conti, près Dauphine. 24 fev.

TRESOR DE LA POITRINE.
Pâte Pectorale de mou de veau, de Degenetais, Pharmacien Chimiste à Paris.
DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aiguës ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.
Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes les plus invétérés ... disparaissent comme par enchantement à son usage, ... par les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés ont unanimement adopté comme le remède le plus efficace et le plus sûr pour toutes les personnes employées dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.
Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres, No. 171. 24 fev

HUILE, chandelles et savon—3000 gallons huile de sperme d'hiver; 1000 gallons do do blanche, 50 barils huile pour tannerie; 1000 gallons huile de baleine raffinée en barils, 10 do do huile de pied de bœuf; 50 caisses chandelles de sperme, 10 do do de New Haven, 50 caisses do de New-York, 200 caisses do de Nantucket, 200 caisses chandelles de suif de Boston, 50 caisses de New Haven, 500 caisses savon No. 1 et 2 de Boston et de New-York, de différentes marques.—Et toujours en mains et à vendre un approvisionnement des articles par THAYER & CUSHING,
fev 30, rue Gravier.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre:
Un joli assortiment de chapeaux de Panama fins,
Chapeaux de soie de Paris,
" de feutre ras,
" de castor,
" de paille d'Italie,
Chemises de batiste,
Bretelles en soie et autres,
Parfumerie et pommades,
Rubans taffetas noir Nos. 1 et 2,
Cravattes satin noir et fantaisie,
Chapeaux paille d'Italie, pour hommes, garnitures riches, &c. Jh. BERCIER & L. LABEDENS,
25 fev—6 131, rue de Chartres.

AVIS.
LE soussigné voulant se retirer des affaires, offre à vendre, à bon marché, son Etablissement de PENSION BOURGEOISE, tout garni, et depuis huit ans dans la même maison, rue Bourbon No. 274, entre les rues Dumaine et St.-Philippe. Les conditions seront avantageuses.
Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux.
24 fev—3 AUGUSTE DOR.

PLANTS DE FRAISIERS, ayant de bonnes racines et Tubercules de Dahlias, à vendre par LELIEVRE,
Enc. Royale et Ste-Anne.
23 fev—12

DEZAUCHE, Dentiste,
POSE LES DENTS et RATELIERS ARTIFICIELS; traite les affections des dents ... tement dentaire.
☞ Office rue Toulouse No. 10, près la Levée.
25 fev—6j

LE Dr. FORMENTO de retour dans cette ville, offre ses services au public et à ses amis.
Sa demeure est rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne, à côté de la ci-devant demeure du Dr. Byrenaight.
17 fev—1m

MAGNETISME, Electricité magnétique et Galvanisme.—Le docteur Schmidt a parfaitement réussi à trouver dans ce système, des remèdes sains et sûrs dans un grand nombre de cas d'indispositions nerveuses et de dérangements dans les fonctions, tels que Rhumatismes, tic douloureux, asthmes, crampes, maux de tête, infirmités, froideurs ou contractions, désordres dans la circulation, etc.
Le docteur Schmidt a l'intention de faire un court séjour en cette ville; il peut être consulté tous les jours de 9 à 3 heures P. M., et de 4 à 6 heures, à son office rue du Canal, No. 6, près de l'église Episcopale. 17 fev—1m

A VENDRE—Une habitation située dans la paroisse d'Est Baton Rouge, sur la route de Bayou Sarah, à 9 milles de la ville de Baton Rouge, contenant 275 arpens de terre dont 60 sont entourés et défrichés; avec une maison de résidence et autres bâtisses. Pour les conditions s'adresser à
24 fev—1 s D. D. AVERY, à Baton Rouge.

SAVON, Huile & Chandelles—200 caisses savon, extra No. 1, No. 1 et 2, de différentes marques connues, à vendre par DAVIS & HOBART,
24 fev 20, rue de la Douane.

CLOUS 800 barillets Clous de Boston, de dimensions assorties, à vendre par DAVIS & HOBART,
24 fev 20, rue de la Douane.

WHISKEY de Monongahela—30 barils d'excellente qualité, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co.
24 fev 36, rue Poydras.

BŒUF—... barils et demi-barils mess et M. O, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
24 fev 36, rue Poydras.

JAMBON & Graisse, à vendre par
ADAMS, HARTWELL & Co.,
24 fev 36, rue Poydras.

FARINE—400 barils farine en débarquement du steamer Gray Eagle, à vendre par
GEO. GREEN & BROTHER,
6 fev 95, rue Gravier

PORC désossé—75 caisses, à vendre par
LAYET & AMELTNG,
6 fev 111, Tchoupitoulas.

CHANDELLES de Suif—100 caisses, en débarquement du navire Chaos, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
6 fev 53, rue du Camp.

SAVON—150 caisses savon jaune no. 1, en débarquement du navire Chaos, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
6 fev 53, rue du Camp.

TOILE à Chemises écrue—100 balles, à vendre par
JOHN A. MERRITT,
6 fev 53, rue du Camp.

TOILE à Chemises blanchie—50 caisses 7/8, en magasin et à vendre par JOHN A. MERRITT,
6 fev 53, rue du Camp.

CIGARES de la Havane—Un bel assortiment de toutes qualités, des marques les plus connues, à vendre par
16 fev BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune

VIN de Malaga—25 quarts de barriques bon Malaga sec à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
16 fev 26, rue de la Commune

BUREAUX—Quelques beaux bureaux à écrire, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
16 fev 26, rue de la Commune

TOILE d'Emballage de Coton—de 42 à 44 pouces, à vendre par WILLIAM PREHN,
16 fev 36, rue de la Douane.

SUCRE—30 caisses sucre brun et 70 do. blanc de la Havane, à vendre par
16 fev R. GRONING & Co.

PERCALE—100 pièces Percale Française très fines en couleurs claires et petits dessins, nouveaux, à vendre en détail et à bon marché par J. E. LOBRY,
12 fev encoignure des rues Chartres et Conti.

CAFÉ—200 sacs Havane nouveau et vert, en magasin, à vendre par J. CHALARON,
16 fev 61, rue Bienville

FROMAGE—20 meules véritable fromage de Gruyère, 1re. qualité, en magasin, à vendre par
12 fev J. CHALARON, 61, rue Bienville.

BATISTE pour habillements d'Été, quelques caisses, à vendre par CLASON & VLES,
20 fev 47, rue de Chartres.

TRAITES sur Paris, à vendre par
13 fev CHEVREMONT & Co., rue Royale.

FERBLANC—En débarquement du navire Martha Washington,—40 caisses ferblanc, marqué 1 X, couronne, à vendre par PRIESTLY & A. B. BEIN,
16 fev No. 10, Nlle-Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Continuation de la vente d'Esclaves.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, samedi 27 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi,
Un lot d'ESCLAVES de prix, parmi lesquels se trouvent des servantes, blanchisseuses, gardiennes d'enfants, et cuisinières, travailleurs aux champs. Aussi un bon tonnelier, palefrenier, cuisinier en chef, domestiques de maison, travailleurs aux champs.
Une description plus détaillée en sera donnée à la vente. Aussi, un atelier de cinquante-cinq nègres qu'on vendra à l'amiable si l'on s'adresse au bureau No. 80, rue de la Commune, près de l'Hôtel de Cité. 26 fev—6

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, 27 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, No. 80, rue Conti
Un très bel assortiment de jaconats imprimés, de goût.
Do de do pour deuil,
Do de mousselines à raies,
Et plusieurs autres articles.
Les marchandises sont prêtes à être examinées.
26 fev

PAR HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu samedi le 27 courant, à 4 1/2 heures, à la presse à coton d'Orléans:
40 balles de coton avarié,
Et à 5 heures ou immédiatement après cette vente, il sera vendu à l'entrepôt de Fenna, dans la rue des Magasins:
100 balles de coton avarié, vendues pour compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 26 fev

POUR ST. LOUIS et la rivière Missouri.—Le steamer PREEMPTION, capt. Harris, est prêt à recevoir du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras ou à
26 fev JOHN H. SHAW, 21, rue Poydras.

POUR ST. MARTINVILLE, Nouvelle Iberie et tous les ports intermédiaires sur la rivière Teche. Le steamer A. FUSELIER, capt. N. O. Trouard, partira positivement samedi prochain le 27 courant à midi. Pour fret ou passage, ayant toutes ses cabines closes, et de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à
CHAS. DESLANC & DARBY Jr.
26 fev 42 et 43, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le steamer ATALANTA, capitaine H. Fullerton, partira positivement samedi le 27 courant à 10 heures A. M.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras ou à WALTON & COCKAYNE,
26 fev 23 et 29 Nouvelle Levée

POUR ST. LOUIS, Quincy, Varsovie et Dubuque.—Le steamer RAPIDES, capitaine M. Kennet, ayant été retenu partira aujourd'hui vendredi, le 26 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Lafayette ou à WM. C. TOMPKINS,
26 fev 99, Gravier.

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le steamer MADISON, capitaine Robert J. Freeland, partira samedi le 27 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à
JOHN H. SHAW & Co,
25 fev 21, Poydras.

POUR PITTSBOURG et les ports intermédiaires.—Le steamer GENERAL GAINES, capitaine W. C. Boggs, partira pour les ports ci-dessus, samedi le 27 courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras ou à
H. E. LAWRENCE, 29, Nlle. Levée.
25 fev

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PORTSMOUTH
Le steamer fin marcheur INDEPENDENCE, capt. S. Buckle partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras ou à
19 fev WM. C. TOMPKINS.

POUR APALACHICOLA.—La goëlette J. W. SMITH, cap. Smith, a besoin de 300 barils et partira pour le port ci-dessus. S'adresser à bord, en face des batisses du triangle ou à WOOD & SIMMONS,
26 fev 90, rue des Magasins.

POUR NEW-YORK.—Le trois-mâts fin voilier et solidement construit GLOBE, ayant une grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au poteau, No. 6. en face de la rue d'Espagne, ou à
L. F. PAGE & Co.,
26 fev 3, rue Gravier.

POUR NEW YORK—Samedi le 27 courant.
Ligne de la Louisiane et de New-York.
Le paquebot neuf, VIRGINIA, capt. White, partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES E. WOODRUFF, 52 Camp.

POUR NEW-YORK.
Ligne de la Louisiane et de New-York.
Le paquebot YAZOO, capitaine B. F. H. Trask, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
JAMES E. WOODRUFF,
25 fev 52, rue du Camp.

A VENDRE ou à Fréter—Le brick A. J. DELIA, capt. Parker, du port de 1400 barils ou 200 balles maintenant à recevoir du fret. Pour les conditions s'adresser à G BEDFORD & BECK,
25 fev 21, Douane.

A VENDRE—La goëlette CORA, âgée de 4 mois, tirant environ 7 pieds d'eau lorsqu'elle est chargée, et portant 4 à 500 barils. Pour les conditions s'adresser à G BEDFORD & BECK,
26 fev 24, Douane.

POUR BOSTON.
Le paquebot CHARLES CARROLL, capitaine Elliot, est prêt à recevoir du fret pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à JOHN A. MERRITT,
23 fev 53, rue du Camp.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier ENERGY, capitaine Bellew, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue Jefferson, ou à
ALEXANDER & DOUGLAS,
24 fev 15, rue du Canal

POUR LA HAVANE.
Le joli brick APALACHICOLA, capt. Lewis Cormier, partira pour ce port sous peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
A. CAPDEVIELLE & co.
19 fev 56, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS—La goëlette bien connue CREOLE, capitaine Delvaille, partira sous peu de jours. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & Co.
16 fev 56, Vieille Levée

POUR LE HAVRE.—Le trois mâts américain, BANGOR, capt. Olem, peut prendre de 3 à 400 balles de coton. Pour fret ou passage s'adresser à
JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.—Le navire français, fin voilier ALEXANDRE TOUSSIN, capt. Lerommoir, partira immédiatement pour ledit port. Pour fret ou passage ayant d'excellents emménagements s'adresser au capitaine à bord ou à BLANCHARD EISER & Co.
17 fev 6, Bienville

POUR MATAMOROS—La goëlette fine voilière HENRY, capitaine Auld, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
W. T. VIGERS & Co.
16 fev 30, rue Bienville.

POUR LA HAVANE.—Le brick CHARLES, Capt. Dyer, est prêt à recevoir du fret. Pour fret ou passage s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE & CO.
16 fev 97 rue du Camp.

POUR MARSEILLE—Le navire français neuf, fin voilier, le COMTE DE PARIS, capt. ne V. Rouquet, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 400 balles coton, l'équivalent, ou passage, s'adresser au capitaine à son bord ou à J. P. BONNET,
19 fev 3, rue Royale

POUR TAMPICO—La goëlette SALLY MILLER, capitaine Fisher, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira positivement pour ce port, le 28 du courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à ALEXANDER & DOUGLAS,
19 fev 15, rue du Canal.

POUR MATANZAS—La barque WAPPAUS, capt. Duker, partira sous peu. S'adresser au capitaine à bord ou à
9 fev R. GRONING & Co.

☞ Le bureau de Charles Clegg, a été transféré du No. 57, rue Royale, au No. 11, rue St. Charles, en face du Verandah. 11 fev

☞ Les consignataires des marchandises par le navire Mary Frazier, capt. Eldredge, venant de Marseille, sont priés de faire immédiatement leurs entrées au Bureau et de prendre leurs permis, afin de ne pas retarder le déchargement. 26 fev—3

☞ Les expéditionnaires par la goëlette Sally Miller pour Tampico, sont priés d'adresser leurs envois au bureau du consul mexicain, dans la rue Toulouse. 24 fev

CIGARRES DE LA HAVANE—Un assortiment complet comprenant des marques de choix, telles que "Aurora," "Estrella," Domingo Granado, etc., etc., à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
22 fev 26 rue de la Commune.

VINS DE MALAGA SEC—25 quarts de barriques à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
22 fev 26 rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—100,000 Regalias, Canones, Trabucos, etc., à vendre par SCHMIDT & Co, 69 Bienville.
20 fev

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre à bas prix:
Mousseline suisses unies,
Do. do. jaconées, blanches,
Do. do. do. couleur.
Bonnets noirs qualités assorties,
Do. à couleurs glacées,
Cravates couleurs assorties,
Cravates noirs pour habits,
Coutils à pantalons blancs et fantaisie.
LORNE & FROIS,
22 fev 21, rue de Chartres.

LE soussigné offre à vendre à des conditions libérales, les marchandises suivantes formant la cargaison du navire Mary Frazier, capitaine Eldridge, venant de Marseille
200 barriques vin rouge marque Bergasse,
170 demi barriques do do.
60 demi barriques Porto.
25 paniers huile d'olive de J. Plagnol, bouteilles grand modèle.
2 0 paniers do de Possel fils.
125 paniers do de Descugis d'Icard do.
10 paniers do de J. Plagnol, en 24 demi bouteilles.
100 paniers do de Possel fils, en 24 demi bouteilles.
40 barils Madère,
400 milliers bouchons demi fins, en sacs de 1000 et 5000.
22 fev—3 THEOPHILE BARBANCEY, 21 Conti.

MADAME IONC, modiste, rue de Chartres, No. 33, encoignure Douane, a l'honneur d'informer les dames et le public en général, qu'elle trouveront dans son magasin, un joli choix de Chapeaux, Bonnets, et parures pour bal, de fleurs, rubans, chalies très-riches, mérinos, mousseline, laines, indiennes, cravates, et un grand nombre de divers articles qu'elle offre à vendre à des prix extrêmement réduits. 15 fev

BRIQUES de Pensacole—Le soussigné vient de recevoir, et tiendra constamment un approvisionnement de Briques à feu de Pensacole, de la meilleure qualité.
Les ordres qui lui seront adressés au nouveau Bassin, ou à MM. Henry Prud'homme et Co, 36, rue de la Vieille Levée, seront ponctuellement exécutés.
EVE. BLANC,
17 fev—12 En face du nouveau Bassin.

W. ET W. H. RICHARDSON,
FABRICANTS DE PARAPLUIE.
South Third street, No. 6, à Philadelphie,
INFORMENT respectueusement leurs pratiques et les marchands en général qu'ils ont à vendre au fond considérable de parapluies de soie et de coton parfaitement bien conditionnés, montant à quelques milliers de chaque qualité, soit tout bel assortiment d'ombrelles, dont une partie sont faites avec de la soie, importée par eux exclusivement pour cet usage, et ils croient avoir entendu et égards qu'ils croient dignes de l'attention de leurs habitués et du public, en ce qu'ils les vendront à bon marché et qu'ils les garantissent réellement des manufactures dont ils doivent provenir.
Tous les ordres seront reçus et exécutés avec un soin particulier dans le plus bref délai. 10 fev—1 6

DEMANDE DE BOIS—Un contrat sera passé pour la livraison de trente cordes de bois de pin franche chaque semaine au steamer ... s'adresser au capitaine à bord ou à BOGERT & HAWTHORN, ou à
STETSON & AVERY.

A LOUER—La belle maison qu'occupe en ce moment Mr André Castille, de l'autre bord du fleuve, vis-à-vis la ville. Possession en sera donnée le 15 de février prochain. Pour les conditions, s'adresser à
J. B. OLIVIER,
1 fev—6 rue Royale, no. 215.

FREDERIC WILKINSON.
Député voyer général de l'Etat de la Louisiane,
Courtier de propriétés foncières, à l'Arcade St. Charles.
1er déc—6 Nous site Orléans.

VINS DE MARSEILLE—700 barriques vin de Marseille, marques Bande 1, Elysée Buux, Gros frère, en magasin et à vendre à des conditions avantageuses par
J. P. BONNET,
6 fev—3ps 3, rue Royale.

CHAPEAUX—600 douzaines chapeaux de paille d'Italie jaunes, noirs et gris, diverses qualités, pour hommes et enfans.—Aussi un bel assortiment de chapeaux de Panama à vendre en gros et détail en magasin, de l'Italie, rue Royale No. 218, entre O ... 1 fev—6 fois

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT ET DE FERIET.
IL sera vendu, aujourd'hui le 26 courant, à 11 heures, à notre magasin d'encan, une quantité de groceries parmi lesquelles sont:
Un assortiment de pois, de haricots et de lentilles.
20 sacs clous de girofle.
47 caisses fruits à l'eau de vie.
150 caisses absynthe.
30 caisses liqueurs.
400 paniers anisette.
200 caisses pipes. 26 fev

PAR BENJ. KENDIG,
No. 55, rue de la Commune.
IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui le 26 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks:
L'esclave Maria, âgée d'environ 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse. Les titres sont seulement garantis.
L'acte de vente en l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 fev—1

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, vendredi, le 26 courant, à 11 heures A. M.
Le fonds d'un café situé en face du marché Ste-Marie, sur la côte méridional; le dit fond consistant en liqueurs, meubles &c. &c. 25 fev

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, samedi le 27 courant, à 10 heures A. M., à l'extrémité des rues du Canal et Levée, pour le compte de qui il appartiendra:
Un boucaut de Tabac en feuilles du Kentucky. 26 fev

PAR P. E. TRICOU.
Vente de Syndic.
Norès & Brocard contre leurs créanciers.
IL sera vendu le lundi, 29 mars 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 26 février 1841, les esclaves suivants, abandonnés par les débiteurs insolvables à leurs créanciers:
Rachel, négresse âgée d'environ 50 ans.
Caroline, " 11 ans.
Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Louis T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 fev—3t, 27t 6, 13, 20 et 29 mars

PAR P. E. TRICOU.
Vente de Syndic.
Edmond Valcour Wiltz contre ses créanciers.
IL sera vendu mardi, 9 mars 1841, à 10 heures précises du matin, rue Ste. Anne, entre St. Claude et Tremé, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, et à la requête du syndic des créanciers du dit insolvable.
Un lot de meubles et effets.
Conditions, comptant.
26 fev—3t. 26 fev 4 et 9 mars.

PAR JOHN H. BACH.
(Bureau rue de la Commune, No. 91.)
EN vertu d'un ordre du juge de la Cour de ... portant la date du 23 février 1841, j'exposerai en vente mercredi le 31 mars prochain, à midi, à l'Arcade Banks, dans la rue des Magasins, sous la direction de J. W. Justamond, syndic de sa faillite, les propriétés ci-après décrites appartenant à ses créanciers:—
1o. Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, dans l'ilet borné par les rues Julie, Fouché, St. Joseph et des Magasins; le dit lot forme encoignure aux rues des Magasins et Julie, et mesure vingt quatre pieds sur la rue des Magasins, sur quatre vingt dix sept pieds 4 pouces et 6 lignes sur la rue Julie, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
2o. Le lot No. 2, contigu au No. 1, mesure vingt quatre pieds de face à la rue des Magasins sur 97 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur.
3o. Le lot No. 3, contigu au No. 2, a les mêmes dimensions que le lot No. 2.
4o. Le lot No. 4, contigu au No. 3, a les mêmes dimensions que le lot No. 3.
5o. Le lot No. 5, contigu au No. 4, a les mêmes dimensions que le No. 4.—Le tout mesure américaine.—Ces lots sont vendus avec le privilège d'un passage de 10 pieds contigu au lot No. 6.
6o. Un lot de terre situé au faubourg Delord, dans l'ilet compris entre les rues Barthelemy, des Magasins, Duplantier et Constance, mesurant 32 pieds de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 6 lignes.—Mesure américaine.
7o. Un lot de terre situé dans le même ilet et contigu au lot ci-dessus décrit, mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue Barthelemy, sur 127 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur, mesure américaine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.
8o. Un lot de terre contigu au lot No. 7, mesurant 33 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Barthelemy, sur 127 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur. Mesure américaine.
9o. La moitié indivise des lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 29, dans la ville de Lafayette, mesurant chacun 60 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 120 pieds de profondeur.
10o. Le quart indivis du lot No. 5 de l'ilet No. 1 0, au faubourg Livaudais, mesurant 48 pieds de face à la rue Dryades sur 150 pieds de profondeur, mesure américaine.
11o Le quart indivis des lots No. 6, 7, et 8, dans l'ilet No. 130, mesurant chacun 50 pieds de face à la rue Dryades sur 125 pieds de profondeur.
12o. Le quart indivis du lot formant encoignure, désigné par le No. 9 dans l'ilet No. 130, et mesurant 50 pieds de face à la rue Dryades, sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Sixième.
13o. Le quart indivis du lot No. 14, dans l'ilet No. 130, mesurant 40 pieds de face sur la rue Bacchus, sur 150 pieds de profondeur.
14o. Le quart indivis des lots Nos. 15, 16 et 17, mesurant chacun cinquante pieds de face à la rue Bacchus sur 125 pieds de profondeur. Les dits lots sont également situés dans l'ilet No. 130.
15o. Le quart indivis du lot No. 18, formant encoignure, situé dans l'ilet No. 130, et mesurant 50 pieds de face à la rue Bacchus sur 125 pieds sur la rue Sixième.
16o. Le quart indivis du lot No. 20, dans le même ilet, mesurant cinquante pieds de face à la rue Sixième sur 100 pieds de profondeur.
17o. Le quart indivis des lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, dans l'ilet No. 120, compris entre les rues Washington, Dryades, Bacchus et Quatrième, mesurant chacun 30 pieds de face sur 125 pieds de profondeur.
18o. Le quart indivis des lots No. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 12 dans l'ilet No. 120, compris entre les rues Washington, Apollon, Bacchus et Quatrième, et mesurant 30 pieds de face sur 125 pieds de profondeur.
19o. La moitié indivise du lot No. 9 dans l'ilet No. 31, faubourg Livaudais, mesurant 30 pieds de face à la rue Chippewa, entre les rues Troisième et Quatrième, sur une profondeur de 137 pieds 6 pouces sur le côté du No. 8, et 139 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. 10.
20o. La moitié indivise des îlets Nos. 79, 134, 43 et 47, situés à Metairieville, paroisse de Jefferson, vendus conformément à un plan déposé dans l'étude de E. Barnett, notaire public.
21o. Le vingtième d'intérêt sur une habitation située sur la route de Metairie, paroisse de Jefferson, connue sous le nom de Batz No. 3.
22o. L'intérêt d'un cinquième sur une terre avec toutes les améliorations et bâtisses qui sont dessus, située sur la rivière Tanchipaho, paroisse de Ste. Hélène, située de 1 ... arpents de face sur la dite rivière Tanchipaho, et bornée à l'est par les terres d'Aris ... Bennett, à l'ouest par les terres de George Richardson et au nord par les terres de John Vernon.
23o. 80 actions du fond capital de la banque des Citoyens.
24o. 10 actions du fond capital de la banque du Canal de la Nouvelle Orléans sur chacune desquelles cinquante piastres ont été payées.
25o. Cinquante actions du chemin de Nashville—$10 par action payées.
26o. 10 actions de la compagnie d'Assurances de l'Océan.
27o. La moitié indivise de 20 actions du Mechanic's and Trader's Bank sur lesquelles $50 par action ont été payées.
28o. Une action de la compagnie de Navigation de l'Océan.
29o. L'esclave Nancy, âgée d'environ 54 ans, vieille cuisinière et blanchisseuse.
30o. La moitié d'intérêt sur l'esclave Lucinda, âgée de 22 ans, domestique de maison.
31. La moitié d'intérêt sur l'esclave Maria, âgée d'environ 22 ans, domestique de maison.
32o. La moitié d'intérêt sur l'esclave Sally, âgée d'environ 22 ans et sur son enfant Mirthée âgée de 2 ans; Billy est domestique de maison.
33o. La moitié d'intérêt sur l'esclave David âgé de 60 ans.
Conditions de la vente—Pour les propriétés situées dans les rues Magasins et Julia; dans la rue Barthelemy; au faubourg Livaudais, dans la ville de Lafayette et dans la paroisse de Jefferson,—1, 2 et 3 ans de crédit en billets ... et endossés à satisfaction du syndic, et portant hypothèque jusqu'à parfait payement.
Les esclaves et les actions seront vendus à un crédit de 4 mois en billets consentis et endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait payement.
L'acheteur de la propriété située dans la paroisse Ste. Hélène se chargera du payement d'un cinquième indivis de 2 billets datés du 23 janvier 1837, l'un de la somme de $1500 payable à un an de sa date, et l'autre de $1750 payable à deux ans de sa date, avec l'intérêt et les frais dus sur les dits.
Les actes de vente par devant Théodore Seghers, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 26fev 2 p.s. et mer.

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu, Vendredi, 26 courant, à 10 heures précises du matin, à son bureau, passage de la Bourse, entre Conti et St.-Louis,
Une quantité de LIVRES CLASSIQUES et autres ouvrages composant le fond d'un cabinet de lecture.
Aussi—Un lot de meubles, tels que Consoles, tables à cartes &c.
Conditions—Comptant. 21 fev

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Vente de terrains de valeur au faubourg Franklin.
SAMEDI prochain, 27 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu 4 beaux terrains, au faubourg Franklin, et très bien situés; et désignés par les Nos. 9, 10, 11 et 12 de l'ilet No. 26, lequel ilet est compris entre les rues Morales, Marigny, Urquhart et Mandeville; le No. 9 mesure 28 pieds 9 pouces face à la rue Marigny, sur 110 pieds de profondeur. Le No. 10 forme encoignure et mesure 26 pieds 10 pouces de face à la rue Marigny, sur 115 pieds de profondeur, et face à la rue Urquhart; et les Nos. 11 et 12 mesurent chacun 26 pieds 6 pouces de face à la rue Urquhart, sur 160 pieds 11 pouces de profondeur, le tout mesure anglaise. Ces terrains sont très avantageusement situés, dans un quartier qui prend une grande valeur, et sont en face de la manufacture de Messieurs Dejoully frères, à un îlet du Rail Road Pontchartrain et à deux ilets du Rail Road du Golfe du Mexique.
Conditions—1/4 comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs.
24 fev—4

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu le Vendredi 26 du courant, à la Bourse St Louis, à midi:
Deux terrains situés au nouveau faubourg Marigny dans l'ilet No. 118, désignés par les Nos. 1 et 2, bornés par les rues de l'Union, Dupl, Bagatelle, et Espérance, ayant chacun 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 110 pieds de profondeur.
Un autre lot de terre situé au faubourg Franklin dans l'ilet No. 130, borné par les rues des Arts, Musique, de la Loi et Magistrats, ayant 30 pieds de face à la rue des Arts, sur 122 1/2 pieds de profondeur.
Dix lots de terre situés au faubourg Franklin, dans l'ilet No. 46, Marigny, Mandeville, Genie et Celestine, mesurant les Nos. 1 à 9, 32 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur, et le No. 10 mesurant 31 pieds 8 pouces face aussi à la rue Mandeville, sur 120 pieds de profondeur.
Trois lots de terre situés au faubourg Washington dans l'ilet No. 6, désignés par les Nos. 7, 8, et 9, compris entre les rues Grandshommes, Casacalvo, Poloque et Lesseps, ayant chacun 33 pieds 6 pouces face à la rue Lesseps sur 115 pieds de profondeur.
24 lots de terre situés à Carrollton dans l'ilet No. 34 compris entre les rues Lannes, Fourteenth, Blackberry et Collapissa, les No. 1 à 10 ont 30 pieds 6 pouces de face à la rue Blackberry sur 122 pieds 6 pouces de profondeur.
Les No. 11 et 12 mesurant 30 pieds face à la rue Collapissa sur 132 pieds 6 pouces de profondeur.
Les Nos. 13 à 22, mesurant 30 pieds 6 pouces face à la rue Lannes, sur 122 pieds 6 pouces de profondeur; les Nos. 23 et 24, mesurant 30 pieds face à la rue Fourteenth, sur 132 pieds 6 pouces de profondeur.
Deux demi arpens de terre situés à la passe Christiane, état du Mississipi, désignés sous les Nos. 53 et 54, ayant chacun un demi arpent de face au golfe sur 20 de profondeur.
Un lot de terre situé rue de la Douane entre les rues Marais et Villeré, désigné par la lettre A. mesurant 31 pieds 10 1/2 pouces, face à la rue de la Douane, sur 147 pieds 9 3/8 de profondeur, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent: savoir une maison à cheminées, ... composée de quatre chambres, ... en bardeaux, ... et galerie derrière, devant et derrière, deux cabinets ... Une cuisine briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de deux grandes chambres, galerie et 2 cabinets sur la galerie, deux hangards dans la cour, le tout loué $50 par mois.
Un autre lot attenant au précédent, désigné par lettre B. mesurant 31 pieds 10 1/2 pouces plus ou moins, face à la rue de la Douane, sur 147 pieds 9 3/8 pouces de profondeur, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent, savoir une maison en bois couverte en bardeaux, composée de quatre chambres, deux cabinets à cheminées, galerie devant et derrière, deux cabinets sur la galerie; une cuisine briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de deux chambres, galerie et deux cabinets sur la galerie, une autre cuisine en bois, composée de deux chambres à cheminées, un grand hangard dans le fond de la cour, le tout loué à raison de $30 par mois.
Les cours sont pavées et bien remblayées.
Les banquettes sont faites en cailloux.
Les maisons sont faites avec des madriers de deux pouces d'épaisseur chaque, joints ensemble, ce qui forme l'épaisseur de la brique.
CONDITIONS—Un cinquième comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement, les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront 10 pour cent d'intérêt par an, sans que cette clause ne puisse proroger le paiement.
Les actes de vente, pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.
Un escompte à raison de 10 pour cent l'an sera alloué pour du comptant. 22 fev—4

SUCRE de la Havane—40 caisses sucre blanc et 30 do brun, à vendre par J. ROBER & Co.
12 fev 8, rue des Magasins.

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. DUBERTRAND.
IL sera vendu, aujourd'hui, le 26 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan de Groceries, sans réserve, pour cause de départ, 10 meules fromage Gruyère venant de débarquer et une quantité d'autres groceries.
26 fev—1

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu samedi, le 27 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:
La négresse MARY, âgée de 27 ans, parfaite cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison avec son enfant mulâtre Célestin âgé de 4 ans.
La mulâtresse créole MARIE, âgée d'environ 22 ans, bonne gardienne d'enfants, excellente domestique de maison et de confiance, un peu blanchisseuse.
Et la mulâtresse créole FRANÇOISE, âgée d'environ 42 ans, excellente cuisinière, excellente blanchisseuse et repasseuse, bonne garde malade et bonne domestique de maison; cette dernière ne sera vendue que pour la campagne et l'acquéreur n'aura pas la faculté de la ramener en ville pendant l'espace de 5 années consécutives.
Les esclaves ci dessus pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Les actes de vente par devant Théodore Seghers, notaire aux frais des acquéreurs.
Conditions à la vente. 26 fev—2

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu pour cause de départ, mercredi, le 3 mars à 10 heures au domicile de Madame Anglevesse, rue Royale, No. 201. Une quantité de beaux meubles, consistant en glaces, tables, sideboards, sofas, tapis de Bruxelles, verreries, services de porcelaine &c. &c.
Aussi 4 magnifiques pianos pleinement garantis et sortant des ateliers de Hertz, ils peuvent être examinés à toute heure avant le jour de la vente.
Conditions à la vente. 25 fev

Continuation de la vente de beaux Meubles.
PAR J. A. BEARD & CO.
IL sera vendu, mardi, 2 mars à 10 heures et demie, au magasin no. 80, rue Royale, un reste de beaux meubles, comprenant de sideboards, sophas, ottomanes, bureaux, beaux buffets de lits, tables rondes à un nouveau genre, tables à jouer, idem à déjeûner et à dîner, idem à toilette, chandeliers, chaises en acajou et autres, complets de bureaux et autres, lavabos, secrétaires &c. &c.
Conditions—comptant.
Ces meubles proviennent des meilleures manufactures de New York et de Philadelphie, et seront vendus pour compte des expéditeurs et sans réserve. 26 fev—3

PAR S. GUINAULT.
Propriété de valeur dans la rue Royale.
IL sera vendu à l'encan samedi le 27 courant, à midi, à la Bourse, rue St. Louis:
Un lot de terre situé en cette ville, mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines, sur 121 pieds de profondeur, mesure américaine.
6 lots de terre au faubourg Franklin, près du commencement du chemin de fer du Golfe du Mexique, désignés comme sur un plan dressé par Joseph Pilié.
Le lot No 9, mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No. 10, contigu au No. 9, formant l'encoignure aux rues Marigny et Morales, et mesure 30 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Morales. Le lot No. 5 à 76 pieds 9 pouces de face à la rue Marigny, formant l'encoignure des rues Morales et Urquhart, sur 116 pieds de profondeur. Le lot No. 13, forme encoignure des rues Mandeville et Urquhart, et mesure 36 pieds 10 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 116 pieds de face à la rue Urquhart. Le lot No. 14 a 36 1/2 pieds 11 pouces de profondeur, mesure américaine.
Conditions—Pour la propriété dans la rue Royale, 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait payement, et intérêt au taux de 8 pour 0/0 par an.
Pour la propriété du faubourg Franklin, 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à payement final. Tous billets qui ne seront pas payés à leur échéance, porteront à partir de cette époque jusqu'à leur payement, un intérêt de dix pour cent 26 fev

PAR BENJ. KENDIG,
55, rue de la Commune.
IL sera vendu vendredi le 26 courant à midi, à l'Arcade de Banks:
L'esclave Batiste, âgé de 40 ans, excellent boucher, le titre seulement est garanti.
Jim, âgé de 40 ans, nègre de champ et conducteur de bœufs, pleinement garanti des vices et maladies prévues par la loi. Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis aux frais de l'acquéreur. 25 fev

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu samedi prochain, 27 du courant, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St. Louis
La négresse Jeanne, créole, âgée d'environ 21 ans, avec ses deux enfans, l'aîné d'environ 3 ans et le cadet de 2 mois, Jeanne est bonne blanchisseuse, bonne repasseuse, bonne cuisinière, bonne gardienne d'enfant et bonne domestique, pleinement garantie.
Conditions, 1/3 comptant et la balance à 6 et 9 mois de crédit.

Un lot de terre situé au faubourg Washington (quartier Montegut) mesurant 40 pieds 7 pouces 3 1/2 lignes, de face à la rue de l'Amour entre les rues Mandeville et la Presse, sur 93 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations, consistant en une maison de 4 appartemens, galerie, cabinets, cuisine, etc. etc. Le tout en parfait état.
Conditions 1/4 comptant la balance à 6 et 12 mois de crédit.
7 lots de terre situés au faubourg Marigny, dans l'ilet No. 15, enfermé par les rues Urquhart, Girod, Annette et le Canal St. Bernard, le tout d'après un plan dressé par D'Hémecourt.
Conditions 1/2 comptant et la balance à 6 mois de crédit. Le tout en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait payement. 26 fev

Cargaison du navire Mary Frazier de Marseille.
A l'Encan.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
SAMEDI prochain, 27 courant, à 4 heures précises de l'après midi, en face de l'Hôtel de la Marine, il sera vendu à l'encan, la cargaison du Mary Frazer, venant de Marseille, consistant en:
600 barriques vin de Bergasse,
170 demi barriques do do
80 barils vin de Madère,
250 paniers huile d'olive de Plaignol,
130 do de do Possel,
150 do do D'Escugis D'Icard,
100 do de 24 demi bouteille, de Plaignol,
100 do do do Possel,
200 ballots bouchons de 1000 chaque
300 do do 5000 do.
Conditions: au dessous de $300 comptant; de $300 à $500 ... 4 mois; et au dessus de $1000, 6 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur; et au cas des ... payera comptant, sous la déduction de 8 pour cent.
24 fev—4

PAR P. E. TRICOU.
Succession de Constance Meunier, Vve. Charles Moutreuil.
IL sera vendu samedi 27 février 1841, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St. Louis:
1o. Un terrain situé en cette ville, rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Ursulines, mesurant environ 30 pieds français de face à ladite rue Dauphine, sur environ 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
2o. Un terrain situé à Procongrès de la rue Craps et Saint Antoine, mesurant environ 30 pieds français de face à la dite rue de Craps, sur environ 90 pieds de profondeur, ... une maison en bois ... circonstances, et dépendances.
3o. Un terrain situé au faubourg St. Antoine et Bagatelle, mesurant environ 30 pieds français de face à la dite rue Craps, sur environ 90 pieds de face à la dite rue St. Antoine, ... une maison en bois, circonstances et dépendances.
4o. Un terrain situé au faubourg Marigny, rue St. Antoine, entre les rues Craps et Amour, mesurant environ 30 pieds français de face à la rue St. Antoine, sur une profondeur d'environ 90 pieds, ensemble avec la maison en bois ... et dépendances.
5o. La négresse Joséphine, âgée d'environ 46 ans, avec son enfant Jean âgé d'environ 11 ans.
Conditions:—un cinquième comptant, et la balance à 1 et 2 ans en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés chez Charles Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs.
24 fev—23, 24, 25, 26 et 27 fev.

PAR VINCENT & DE FERRIET.
IL sera vendu lundi le 1er mars à 10 heures A. M. au magasin de Wm. Hememan, rue de Chartres No. 84, entre les rues Conti et Bienville,
Le magnifique fonds de beaux meubles d'Europe, consistant en pianos et en billards et accessoires complet, magnifiques lits de forme ... sophas ..., sideboards, tables rondes, chaises en crin, sièges au canne et en cuir, glaces, secrétaires, etc., etc.
La vente sera continuée vendredi le 5 mars, à la même heure.
Les meubles peuvent être examinés jusqu'au jour de la vente.
Conditions—Comptant pour toute somme au dessous de $100; de $100 à $300, 60 jours; au dessus de $300, 4 mois en billets endossés à satisfaction.

Esclaves à vendre à l'amiable.
PAR BENJ. KENDIG,
Rue de la Commune, No. 55.
LES personnes qui ont des esclaves à vendre feront bien de s'adresser à Benj. Kendig, à son office: Il a constamment à vendre une quantité de nègres, parmi lesquels sont des domestiques de maison, des cuisiniers, des esclaves de champ, &c. &c. 17 fev

E. Carraby contre ses créanciers.
VENTE DE SYNDIC.
PAR P. E. TRICOU.
IL sera exposé en vente à la folle enchère de l'acquéreur ci-après nommé, le vendredi 26 février 1841, à midi précis, à la Bourse de Cité, rue St-Louis, les propriétés ci-après détaillées adjugées à la vente du 19 janvier 1841 à M. E. Carraby pour les enfants mineurs comme suit: Annette, Pierre alias Léo, Agnès alias Emma, Joseph alias Numa, Antoine alias Mortain, Marguerite alias Geneviève, chacun pour un neuvième, Madame Eulalie Carraby, épouse de Jules Norès, pour un neuvième; et Madame Marie Louise Carraby, épouse d'Auguste Brocard aussi pour un neuvième, l'adjudicataire n'ayant pas remplies les conditions de la vente.
1o. Un terrain situé rue d'Orléans entre les rues Royale et Bourbon, ayant 68 pieds 6 pouces de face à la rue d'Orléans sur 68 pieds 6 pouce, 3/4 du côté attenant à la propriété de M. Lafargue; et 83 pieds 1 pouce 1/4 du côté attenant à la propriété ci-devant Vignie. Il existe sur ce terrain deux maisons contiguës à étages et construites en brique couvertes en ardoises, avec cuisines, 71 actions de la Banque des Citoyens, sont garanties par la propriété attenante à celle ci-devant Vignié et sont vendues avec la dite propriété, lesquelles ... ensemble un seul et même lot. Ces deux maisons sont louées ensemble pour une somme de $3300 par an payables chaque mois, jusqu'au 1er. novembre 1843, conformément au bail.
2o. Un terrain situé rue Bourgogne entre les rues Dumaine et St.-Philippe, ayant 41 pieds de face sur 92 pieds de profondeur, et après cette première profondeur ... une seconde de 10 pieds 6 pouces sur 42 de largeur, mesure française à partir de la limite du terrain de M. Jacob. Il existe sur ce terrain une maison principale à étage, couverte en ardoises, ... étage construite en briques ... et écuries; 160 actions de la Banque des Citoyens sont garanties par cette propriété, et sont vendues avec la dite propriété faisant ensemble un seul lot; 2 ... propriété.

ESCLAVES
3o. Maria, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse, ... à bo ... son,
4o. Julie, négresse âgée d'environ 17 ans avec son enfant âgé de 3 mois.

CONDITIONS:
L'acquéreur de la propriété située rue d'Orléans, aura tenu de se mettre au lieu et place du failli envers la Banque des Citoyens pour une somme de $3327 dus, avec intérêts à 10 pour 0/0 l'an à compter du 1er. avril 1840 jusqu'au 26 février 1841, date de la vente, et la balance du prix d'adjudication payable un cinquième comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.
L'acquéreur de la propriété rue Bourgogne aura tenu de se mettre au lieu et place du failli envers la Banque des Citoyens, pour une somme de $7530 due avec intérêt à 10 pour 0/0 l'an à compter du 1er. avril 1840 jusqu'au 26 février 1841 date de la vente, et la balance du prix d'adjudication payable 1/5 comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.
Les acquéreurs des susdites deux propriétés jouiront du privilège conformément à la charte de la Banque, de renouveler ... pour 0/0 du montant.
Le prix des esclaves payable 1/3 comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit.
Tous les billets de crédit seront endossés à la satisfaction du syndic avec hypothèque jusqu'à parfait payement, et en cas de non payement à l'échéance, les billets porteront intérêt à 10 pour cent l'an, bien entendu, que cette clause ne puisse interpréter de manière à retarder le payement du dit billet.
Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, aux frais des acquéreurs. 16 fev—15, 19, 26.

VENTE DE SYNDIC.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
MARDI, 2 mars prochain, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues St. Louis et passage de la Bourse, en vertu d'un ordre de la première cour judiciaire dans et pour l'Etat de la Louisiane en date du 13 février 1841, il sera vendu à la direction du syndic du failli Victor de Montilly, les objets suivants abandonnés par ledit Montilly à ses créanciers, savoir:
1o. Un café, situé en face la Bourse, connu pour ci-après sous le nom de Passage de la Bourse, avec les ustensiles nécessaires qui en dépendent, ainsi que les marchandises qui s'y trouvent au jour de la vente.
2o. Quatre beaux billards avec leurs queues, &c. &c. qui se trouvent dans le dit Passage de la Bourse.
3o. Un pont en fer, qu'on peut voir au dit Passage de la Bourse.
4o. Les baux de l'établissement.
CONDITIONS—Pour le Café, 1/3 comptant, et la balance à 6 et 90 jours.
Pour les billards, moitié comptant, et la balance à 60 jours.
Pour le Pont en fer, moitié comptant, et la balance à 30 jours.
Pour les baux, aux termes et conditions stipulées dans les contrats desdits baux, que l'on fera connaître au moment de la vente. Le tout en billets endossés à la satisfaction du syndic, et 10 pr ct l'an d'intérêt en cas qu'aucun des billets ne serait pas payé ... paiement.
Les actes de vente &c. aux frais des acquéreurs. 19 fev
Laroque Turgeau, notaire public.

CIRAGE—70 grosses cirage supérieur, à vendre par
16 fev FROST & Co, 8 Douane.

... H. A. NORCROSS & Co, 40 Gravier st.
... PERRAULT FRERES, 70 Bienville street.
... C. S. DUFOUR, 36 Camp st.
... to suit purchasers, at low prices. Apply to ALEX. FARR, 76 Common st.
EXCHANGE on Paris for sale by BLANCHARD, EIMER & Co, 26 Bienville st.
... for sale by ... A. FRIES, 34 Gravier st.
BAGS—300 ... for sale by J. ROBERT & Co, 8 Magazine st.